

Image not found or type unknown



## Sous location bail commercial

Par **Priem celine**, le **02/07/2017** à **12:27**

Bonjour.

Je sous loue un local commercial pour de la restauration dans une société de club de squash qui loue à la SCI le local.

Pendant mon absence la société reloue a des particuliers le local pour des prestations privées.

Je reste dans le doute que mon bailleur est le droit de relouer un local qu'il loue déjà.

Pourriez vous me renseigner!??